

Chariots
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins
de chantier



Travail
en hauteur



Ponts
roulants



S.S.T.



Habilitation
électrique



A.I.P.R.



Lutte contre
l'incendie



Gestes
et postures



Gestion des stocks
informatisée



CAP Opérateur
Logistique
en alternance



Titres
professionnels

www.procarist.com

LA RÉGLEMENTATION

L'article 4323-55 du Code du Travail prescrit que "la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est **réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate**. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

L'article 4323-56 du Code du Travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 prescrit que la conduite de certains équipements (...) est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise**".

- CACES® A

➔ PEMP à élévation verticale



- CACES® B

➔ PEMP à élévation multidirectionnelle



- CACES® C

➔ Conduite hors-production des PEMP des catégories A et B

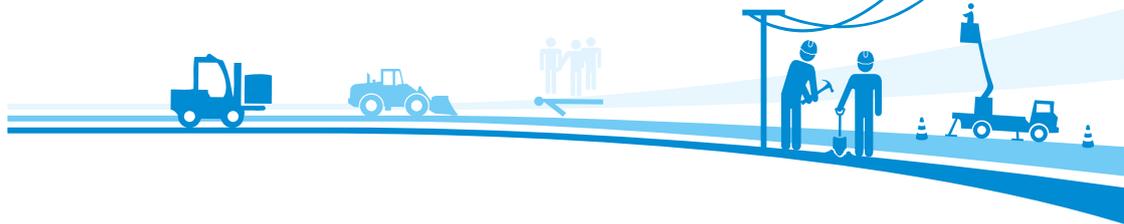


SIÈGE SOCIAL

P.A. Béthunes
37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 30 37 02 52
contact@procarist.com

✂ Contrôle technique des engins

Les **Vérifications Générales Périodiques** doivent être tenues à jour et mise à disposition lors de la formation.



Chariots automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins de chantier



Travail en hauteur



Ponts roulants



S.S.T.



Habilitation électrique



A.I.P.R.



Lutte contre l'incendie



Gestes et postures



Gestion des stocks informatisée



CAP Opérateur Logistique en alternance



Titres professionnels

www.procarist.com



Scannez-moi

SIÈGE SOCIAL

P.A. Béthunes
37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél.: 01 30 37 02 52
contact@procarist.com



Plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP) CACES® R486

Nombre de participants
Par groupe de **8 personnes maximum.**

Tarif et durée de la formation
Adaptés en fonction du niveau de pratique et/ou de formation initiale/recyclage.

Validité
5 ans

Lieu de formation
En inter-entreprise dans nos locaux ou en intra-entreprise dans vos locaux.

Prérequis
Avoir 18 ans minimum et présenter les aptitudes médicales requises.



Public

Toute personne débutante ou confirmée amenée à utiliser une plate-forme élévatrice même à titre occasionnel



Objectifs

À l'issue de la formation, les participants sont capables de conduire une plate-forme élévatrice mobile de personnes en respectant les règles de sécurité en conformité avec la recommandation R486



Méthodes mobilisées

- Nacelle multidirectionnelle ou verticale
- Salle de cours pédagogique avec rétroprojecteur
- Support de formation remis au stagiaire
- Locaux conformes et adaptés en matière d'accessibilité

PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité • Réglementation • Technologie

Théorie

- Les règles générales de sécurité
- Technologie des PEMP
- Les différentes PEMP et leur classification
- Les responsabilités du cariste
- Signalisation et balisage des chantiers
- Les règles de conduite et de sécurité
- Choix de la PEMP adéquat
- Contrôle de la PEMP

Pratique

- Vérification et entretien des différents engins
- Positionnement, reconnaissance de l'environnement
- Déplacement dans l'espace
- Mise en situation d'utilisation
- Gestes de commandements et de communication
- Utilisation des commandes de secours
- Utilisation des E.P.I.
- Fin de poste

